

Date: Wed, 21 Oct 2015 11:58:25 +0200 (CEST)  
From: assistance@dsi.cnrs.fr  
To: farge@lmd.ens.fr  
Subject: [CNRS : "Compte rendu annuel d'activité des chercheurs"]

Bonjour,

Les chercheurs sont statutairement tenus de fournir chaque année un compte rendu de leur activité (article 10 du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié). Ce compte rendu porte sur votre activité scientifique pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015. Il doit être renseigné en ligne (<https://crac.dsi.cnrs.fr>), du 21 octobre au 19 novembre 2015 inclus.

Votre directeur d'unité, ou la personne qu'il aura déléguée, devra le viser dès que vous aurez validé toutes les informations.

**ATTENTION** : aucun délai supplémentaire ne sera proposé. Votre CRAC ne pourra être renseigné que via l'application dédiée et aucun CRAC papier ne sera édité. Il est donc impératif de respecter les délais impartis et de faire viser ce document le plus tôt possible.

Les informations pratiques concernant ce sujet sont disponibles sur le site web de la direction des ressources humaines :

<http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/carriere/cherch/crac.htm>

En cas de difficultés techniques, vous devez contacter l'assistance aux utilisateurs de la DSI en envoyant un courriel à l'adresse suivante :

[assistance\\_crac@dsi.cnrs.fr](mailto:assistance_crac@dsi.cnrs.fr)

Votre document au format PDF vous sera accessible sur votre espace chercheur via e-évaluation (<https://evaluation.dsi.cnrs.fr>) courant février 2016. Vous pouvez également contacter le service des ressources humaines de votre délégation.

### **Information sur l'évaluation biennale**

Les chercheurs sont statutairement tenus de présenter tous les deux ans et demi un rapport d'activité en vue de leur évaluation par la section compétente du Comité national. Dans le cas où votre activité scientifique doit être évaluée à la session de printemps 2016 du Comité national, vous serez invité(e) par courrier électronique à déposer en ligne, sur "e-évaluation", votre rapport d'activité et la liste de vos productions scientifiques.

Cordialement,

La Direction des Ressources Humaines